

AVIS

05 Avril 2018

**CRÉATION D'UNE ZONE
ÉCONOMIQUE SPÉCIALE
EXONÉRÉE DE CVAE POUR
DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ
MARITIME ET PORTUAIRE**

Présenté par
Mme Catherine LILLINI

Résultat du vote
83 pour
27 abstentions



Dans un contexte de reprise économique et souhaitant notamment tirer parti du contexte du Brexit, la Région Normandie tient à renforcer son attractivité auprès des entreprises et investisseurs étrangers. Dans ce contexte, elle propose de créer des conditions qui permettraient à des entreprises européennes –et plus généralement étrangères– de bénéficier d’un ensemble de services et d’avantages, notamment fiscaux.

A cette fin, la Région a décidé de créer, à titre expérimental, une première zone économique spéciale (ZES), en étroite collaboration avec l’Agglomération de Caux Vallée de Seine, avec une implantation sur l’axe Seine.

L’offre proposée s’adresse à de nouvelles entreprises étrangères dans les secteurs de l’industrie et des services à l’industrie. Elle s’appuie essentiellement sur deux types d’aides :

- Des aides financières dispensées par la Région à travers le dispositif Impulsion INVEST, qui permet des taux d’intervention bonifiés en matière d’investissement
- Une exonération dégressive des parts régionales et EPCI de la contribution économique territoriale (CET)

Le CESER salue la démarche volontariste de la collectivité qui tient à créer de nouveaux leviers d’action pour le développement de l’activité économique normande, et qui a pour ambition dans cet objectif de renforcer son attractivité auprès des entreprises, notamment étrangères. Il salue également le fondement collaboratif du projet et le partenariat noué entre la Région et un EPCI (en l’occurrence l’agglomération Caux Vallée de Seine).

Si le CESER convient que le développement économique passe le plus souvent par une nécessaire prise de risques, a fortiori dans une opération expérimentale comme celle qu’envisage de mettre en œuvre la Région, il émet néanmoins un certain nombre de réserves sur le projet notamment liées au caractère des éléments fournis dans le rapport, jugés insuffisants.

En premier lieu, le CESER s’interroge sur la totale conformité juridique d’un dispositif estimé opérer « sur le fil du rasoir », notamment en matière de préférence étrangère énoncée dans les critères d’éligibilité mais aussi s’agissant des subventions pouvant être allouées, même si ce type d’aide restera très minoritaire face aux emprunts à taux nul.

L’absence de ligne budgétaire dédiée à la création de cette zone économique spéciale et du lancement du dispositif Impulsion INVEST qui lui est associé, pose question. Bien qu’il soit entendu que les moyens seront puisés sur l’enveloppe budgétaire globale allouée au dispositif « Impulsion développement » et qu’ils seront également humains, le CESER demeure interrogatif sur le coût réel qu’engendrera cette opération.

La question de la création d’emplois, évoquée comme étant un volet important de la mesure proposée par la Région, peine à convaincre le CESER qui souligne la modestie du nombre d’emplois minimum visé dans les critères d’éligibilité (5 emplois), le nombre minimum d’heures exigé dans les contrats de travail (l’équivalent d’emplois à mi-temps) et plus généralement les garanties de la pérennité de l’emploi.

Le CESER est conscient que le dispositif est mis en œuvre de manière expérimentale ; néanmoins, de manière générale, les moyens d’évaluation de cette nouvelle politique sont interrogés, en l’absence

d'une enveloppe budgétaire dédiée, d'une période d'expérimentation claire et d'une batterie d'indicateurs ad hoc. Or il est jugé indispensable de disposer en amont de tous les « voyants » nécessaires pour mesurer l'impact réel de ce qui sera mis en place, au regard des moyens investis.

Le CESER prend acte du rapport de la Région proposant à la fois la création d'une zone économique spéciale (ZES) et le lancement du dispositif Impulsion INVEST, et salue le volontarisme et l'ambition de la Région en matière de développement économique, tout en émettant les réserves énoncées ci-dessus.

Par ailleurs, il fait part de son regret d'être amené à rendre un avis sur un projet qui a déjà été lancé.

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Pierrick SALVI

Au titre du groupe Force Ouvrière de Normandie

La zone économique spéciale (ZES) Normandie-Caux Vallée de Seine bénéficiera d'une réglementation économique et juridique spécifique, c'est-à-dire plus avantageuse pour les entreprises que celle pratiquée dans le reste du pays, dans le but d'attirer des entreprises et investisseurs étrangers. En outre, les personnels expatriés bénéficieront d'un accompagnement sur mesure, avec un « Welcome package » prévu pour les familles venues de l'étranger.

Le groupe FO considère que les ZES constituent des enclaves extraterritoriales : terrain, fiscalité, bureaucratie allégée, infrastructures améliorées, de toutes les tailles, dans un ou plusieurs secteurs industriels, avec des acteurs variés, privés ou publics.

Le risque est bien réel de voir la ZES devenir une zone de non-droit pour les travailleurs, où les licenciements abusifs et l'usage de contrats particulièrement précaires deviendraient récurrents, à l'identique de ce qui se passe en Pologne, Inde, Afrique, etc.

Le groupe FO partage totalement les réserves et les inquiétudes émises dans l'avis du CESER tant sur la création des emplois et leur pérennité, que sur la conformité juridique de ce dispositif, ainsi que l'absence de lignes budgétaires qui n'est pas fait pour rassurer.

Le groupe FO votera l'avis.

Comme pour la politique régionale forêt-bois, la Région nous demande notre avis alors que le projet est déjà lancé ! L'avis du CESER le précise et le regrette (voir en fin d'avis)

Déclaration de M. Christophe CUSSET
Au titre de Sud Solidaires en Normandie

Les représentants du l'union syndicale Solidaires Normandie sont particulièrement réservés sur ce nouveau dispositif déjà mis en place.

Il est à faire remarquer aux membres de ce Conseil que ce dispositif, dont la présentation a été faite lors de la commission 4, présente beaucoup de flou. Et quand il y a un flou, il peut y avoir un loup.

Pour l'ensemble de ces motifs, les représentants de Solidaires Normandie s'abstiendront sur ce projet d'avis.

Déclaration de M. Hubert BANNER

Au titre de la CFTC de Normandie

Tout d'abord, nous regrettons fortement que le projet d'avis sur la création d'une ZES (zone économique spéciale exonérée de la CVAE) soit soumis pour avis au CESER ce jour avec une mise en place le 1^{er} mai.

En effet, la Région a fait la publicité de ce dispositif auprès des Britanniques avant son adoption ; la Région n'a pas respecté les règles de la démocratie. La Région à travers son initiative manque de respect envers notre Assemblée. A quoi servons-nous ?

Toutefois, nous émettons quelques réserves sur certains points :

- Le financement : pas de lisibilité
- Le respect du droit social français.

Une première expérimentation est prévue avec Caux Vallée de Seine. Nous souhaitons être informés sur le suivi et l'évaluation de ce projet.

Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs.

La CFTC s'abstiendra.

Déclaration de M. Gérard GILBERT

Au titre du groupe CGT de Normandie

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

« La création d'une zone économique spéciale » a fait l'objet d'un long et vif débat en commission dont les positions très opposées sont traduites dans l'avis. Nous nous rangeons dans le groupe de ceux qui émettent les plus sérieuses réserves sur ce projet régional.

Même si la mise en œuvre du projet, qui ne concernerait que les entreprises étrangères, interroge forcément sur la forme et sur la légalité des mesures envisagées, c'est bien sur le fond que nos oppositions sont les plus vives.

Déjà très nombreux, les dispositifs d'aides aux entreprises sont pour la plupart mis en place sans discernement des demandeurs et des projets et le plus souvent sans contrôle, ni même contrepartie, notamment sociale.

Dès lors, comment ne pas juger indécents les critères d'éligibilité concernant le volet création d'emploi, qui n'exigent qu'un minimum de 5 emplois créés sur une période de deux ans et va même jusqu'à préciser que ces derniers peuvent être des mi-temps.

Que dire également de la présentation du projet ? Il nous a été vendu comme une innovation alors que nous savons que ce type de dispositif existe depuis 1959. Nous connaissons aussi ce qu'il en est advenu dans les pays qui ont utilisé "cette idée nouvelle" qui crée une concurrence déloyale des entreprises et encourage le dumping social.

De plus, aucun budget même prévisionnel ne peut être présenté, on se contente de présupposer qu'il n'y aura aucun impact sur les recettes de la Région.

Si cette délibération est votée, des exonérations totales et partielles de la CFE et de la CVAE seront adoptées pour 5 ans. Pour les entreprises visées, ces mesures amélioreront leur résultat d'exploitation, mais il n'en sera pas de même pour les finances des collectivités locales déjà mises à mal et qui verront leurs recettes une nouvelle fois affectées.

Si elle se remplit rapidement, la zone qui se veut expérimentale ne le restera pas longtemps puisque la Région envisage déjà de les multiplier. Ainsi, une partie de la Normandie aurait vocation à se transformer en territoires d'exonérations fiscales. On peut craindre que ces ambitions libérales s'étendent demain aux cotisations sociales et pourquoi pas aux prétentions d'un SMIC différent selon les zones géographiques.

Ces mesures tirent vers le bas une zone de notre territoire.

Si le projet d'avis du CESER exprime des réserves, il encourage néanmoins la Région à mettre en œuvre cette expérimentation.

Pour toutes ces raisons, le groupe CGT s'abstiendra sur l'avis du CESER.

Pour la CGT, si la Région cherche réellement à développer son attractivité auprès des entreprises, elle doit pleinement jouer son rôle d'aménageur du territoire notamment en termes de communications et de transports.